

Le 5 février 2019

Madame Bonnal née Dauguet Marguerite

à l'attention de Monsieur le Commissaire
enquêteur Monsieur Alfonsi.

Nous vous demandons de bien vouloir nous
confirmer la classification de la parcelle 487
(triangle Nord Est) limite de Monsieur Brousse et
de Monsieur Robert) dans la zone UC.

Par ailleurs l'emprise d'un chemin piétonnier entre
les parcelles 632 et 292 n'est pas matérialisée par
aucun numéro apparent sur le plan.

Vous remerciant par avance, recevez, Monsieur
nos salutations distinguées.

Bonnal Marguerite